

LAVELANET

Éric Spécia: 21 ans après, le souvenir intact

SAINT-GIRONS

Nouveau président pour le Spiridon

RUGBY-FÉDÉRALE 3

Saint-Girons et Pamiers s'inclinent



FOOTBALL

Le Fossat prend une option sur le podium

ARIÈGE

Un Appaméen... évêque de Pamiers



associations



Lors de la présentation du « classement inaccessibilité Ariège 204 », de gauche à droite : André Pallarès, référent à l'APF 09, Chantal Rubio, présidente de l'APPM 09, Michel Subra, représentant de l'APF 09 ; debout de gauche à droite, Didier Davant et Franck Derfargé, respectivement adhérent et chargé de mission à l'APF 09. / Photo DDM, Ch. D.

Le palmarès de l'accessibilité

Après une enquête réalisée auprès des communes de plus de 2000 habitants en Ariège, 4 associations référentes en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite livrent leur classement. Lavelanet fait figure de bon élève et Mazères de dernier de la classe.

Dix ans tout pile que la loi Handicap a été promulguée en France. L'occasion pour les antennes locales de quatre associations (Association des paralysés de France, association Pourquoi pas moi ?, association France myopathie et Association départementale des associations et amis d'enfants inadaptés) de dresser un « classement inaccessibilité en Ariège ». Le but ? Mettre en lumière les insuffisances des collectivités en matière de travaux de mise en accessibilité. « L'objectif est de faire bouger les mauvais élèves », détaille Michel Subra, représentant de l'APF 09.

Passées les élections municipales, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes ariégeoises de plus de 2000 habitants. « Cinq communes nous l'ont retourné, poursuit Michel Subra. Les autres ont été relancées. Nous avons ensuite été à leur ren-

contre, et quand nous avons trouvé porte fermé, nous avons pris notre bâton de pèlerin et avons nous-même fait l'enquête sur le terrain. » Et de poursuivre : « Deux communes (Mazères et Verniolle ndr) se détachent par leur dénégation du problème du handicap. Le problème de la loi de 2005 est qu'elle prévoit des obligations mais aucune sanction en cas de manquement. » Contacté par « La Dépêche du Midi », Louis Marette, maire de Mazères, répond : « Je n'ai pas à me soumettre à des associations — aussi respectables soient-elles — c'est pour cela que je n'ai pas répondu. Je dois des comptes aux Mazériens et à l'État. Je m'en moque de leur classement. Le diagnostic général sur l'accessibilité, on l'a fait ».

Chantal Rubio, présidente de l'APPM note cependant : « On communique avec beaucoup de maires. Et s'il y a du gaspillage dans les aménagements — comme pour l'installation de rampe pour les malvoyants de la gare à Pamiers qui est inutile — c'est à cause d'une méconnaissance des difficultés rencontrées et des so-

lutions existantes. Ça ne part pas toujours d'une mauvaise volonté. » Pour les associations, la mise en place « d'une qualité d'usage, plus qu'une mise aux normes », n'est pas forcément onéreuse, et relève souvent du « bon sens ». À titre d'exemple, « certaines petites communes telles Eycheil ou Saint-Jean-de-Verges ont fait un très bon travail, affirme Chantal Rubio, la taille de la ville n'est donc pas un argument. Les travaux peuvent être réalisés en régie, et s'ils n'ont pas une grande incidence sur le budget, ils en ont une sur la vie des personnes. L'accessibilité ne concerne pas que les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées, celles avec des valises ou des poussettes... ». D'ici le 27 septembre, les collectivités devront présenter un agenda d'accessibilité programmé. Le collectif d'associations rappelle que plusieurs organismes sont compétents pour les accompagner dans leur démarche : la CCI, la DDT, les associations spécialisées.

Ch.D.

LAVELANET EN TÊTE, MAZÈRES BON DERNIER

Voici le classement des communes, « de la plus mauvaise à la plus sérieuse », selon les associations. Les « résultats inacceptables » : Mazères et Verniolle ; les « résultats insatisfaisants » : Laroque-d'Olmes, Saverdun, Tarascon-sur-Ariège, Varilhes, Mirepoix, Saint-Girons, Saint-Jean-du-Falga ; les « résultats corrects » : La Tour-du-Crieu, Lézat-sur-Lèze, Pamiers, Foix, et Lavelanet.

repères

14

COMMUNES > Passées au peigne fin. Pour effectuer leur classement de « l'inaccessibilité en Ariège », le collectif de quatre associations a passé au crible les communes de plus de 2000 habitants. Vingt-trois critères ont été étudiés : le nombre de places de parking réservées aux personnes handicapées, de passages protégés conformes, l'existence de transports adaptés, l'accessibilité des bâtiments publics, des écoles, des centres de loisirs, la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics...

« La mairie a investi des sommes importantes ces dernières années. L'accessibilité profite à tout le monde ».

Marc Sanchez, maire de Lavelanet